

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;"><b>Huitième Réunion du Comité consultatif</b> <i>Punta del Este, Uruguay, 15 - 19 septembre 2014</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Indicateurs de performance</b></p> <p style="text-align: center;"><b><i>Argentine, Australie, Brésil, Chili, Nouvelle-Zélande</i></b></p>
---	---

## RÉSUMÉ

La RdP4 a approuvé l'utilisation et la poursuite du développement d'un ensemble d'indicateurs relatif aux captures accessoires, aux sites de reproduction, aux statuts et aux tendances des populations, tout en se penchant sur le développement d'indicateurs de performance liés au renforcement des capacités. Au cours du CC7, le Comité consultatif a souligné que le type d'indicateurs proposés permettait d'évaluer à la fois la contribution de l'ACAP au renforcement des capacités dans les pays, mais également la contribution de chaque pays au renforcement de ses propres capacités. Le présent document expose la proposition détaillée soumise par l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili et la Nouvelle-Zélande au CC8 et portant sur l'Article IV de l'Accord, relatif au renforcement des capacités. Les indicateurs suivants sont soumis pour examen au Comité consultatif : (1) le nombre (nature et niveaux de participation) de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités auxquels l'ACAP a apporté une aide technique et financière, et (2) l'évolution du nombre de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités depuis que la Partie a ratifié l'Accord. À eux seuls, les indicateurs ne permettront pas de procéder à une évaluation des performances, étant donné qu'ils donnent uniquement des informations sur le comportement d'une variable, soumise à des comparaisons par rapport à certains points de repère. Dans le cas des indicateurs présentés à la section 2, il est suggéré d'évaluer les mesures pertinentes prises par chaque pays de l'Accord au cours des trois années précédant la ratification, afin de constituer une base ou un point de comparaison pour les périodes triennales suivant la ratification.

## RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que le Comité consultatif analyse l'importance des indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités ayant été proposés pour être ajoutés à la liste des indicateurs déjà adoptés ou en cours d'élaboration.

## 1. CONTEXTE

La Quatrième Réunion des Parties (Lima 2012) a approuvé l'utilisation et la poursuite du développement d'un ensemble d'indicateurs relatifs aux captures accessoires, aux sites de

reproduction, aux statuts et aux tendances des populations, et ce, conformément à la recommandation formulée par le CC dans le document RdP4 Doc 23 (RdP4 - Rapport final, point 7.5). Ce document aborde également le développement des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités, tels que ceux approuvés par la Convention sur la diversité biologique (p. ex. soutien financier accordé par les Parties dans le but d'atteindre les objectifs de la Convention).

Dans la mesure où le Comité consultatif a encouragé les Parties à soumettre des propositions d'indicateurs de capacité, l'Argentine a présenté le document AC7 Doc 23 au CC7, en se basant sur l'Article IV de l'Accord pour élaborer les indicateurs préliminaires proposés.

Au cours du CC7, le Comité consultatif a souligné que le type d'indicateurs proposés par l'Argentine permettait d'évaluer à la fois la contribution de l'ACAP au renforcement des capacités dans les pays, mais également la contribution de chaque pays au renforcement de ses propres capacités. Le CC a rappelé l'importance de poursuivre l'élaboration d'indicateurs de performance au cours de la période intersessions, et notamment d'examiner l'importance de cette approche dans le développement d'indicateurs de capacités.

L'Australie, le Brésil, le Chili et la Nouvelle-Zélande se sont engagés à aider l'Argentine pendant la période intersessions, afin d'affiner sa proposition qui sera présentée au CC8.

## **2. INDICATEURS PROPOSÉS**

Lors de l'élaboration des indicateurs proposés, une attention particulière a été accordée à l'Article IV de l'Accord, relatif au renforcement des capacités. Cet article porte sur deux responsabilités différentes, mais interconnectées, présentées dans les paragraphes 1 et 2. La première responsabilité concerne directement la gestion de l'Accord, tandis que la deuxième se rapporte aux responsabilités des Parties.

Pour chaque indicateur, il convient de se pencher sur les questions fondamentales soulevées par cet indicateur et d'y apporter des réponses. Par exemple, le guide relatif au développement et à l'utilisation d'indicateurs nationaux de biodiversité, intitulé la Convention sur la diversité biologique, explique le sens de chaque question clé. Le but de chaque question est d'informer les utilisateurs des points à aborder sur le thème en question.

D'autres questions aident à déterminer la finalité des indicateurs, telles que :

- Quel est le public cible ?
- Dans quelle mesure un indicateur donné est capable de répondre aux questions clés ?
- Que reflète un changement d'importance de l'indicateur ?

Ces questions ont été prises en compte lors de l'élaboration des indicateurs présentés dans le présent document.

### *ARTICLE IV - Renforcement des capacités*

1. « Pour une mise en œuvre efficace du présent Accord, il est nécessaire de fournir de l'aide à certains États de l'aire de répartition, notamment par le biais de la recherche, de la formation ou de la surveillance liées à la mise en œuvre de mesures de conservation des albatros et des pétrels et de leurs habitats, à la gestion de ces habitats, ainsi qu'à

l'établissement ou l'amélioration des institutions scientifiques et administratives en vue de la mise en œuvre du présent Accord. »

**Questions clés :**

- (1) Quel soutien technique et financier a été fourni aux Parties afin d'aider l'ACAP à atteindre les objectifs de l'Accord ?
- (2) Quelle aide a été fournie aux États de l'aire de répartition ?

**Public cible :**

Les agences gouvernementales des Parties et des États de l'aire de répartition.

**Base**

À la différence des indicateurs « concrets » (p. ex. les taux de survie, les tendances des populations et les taux de captures accessoires), ces indicateurs de capacités peuvent démontrer les avantages à court terme qu'offre une adhésion à l'ACAP, mesurés, dans le cas présent, à travers le renforcement des capacités. Étant donné que dans certains pays, des changements de gouvernance surviennent tous les quatre ans (ou plus fréquemment encore), il est souhaitable de posséder des indicateurs évaluant à court terme les avantages directs qu'offre une adhésion à l'Accord. Par ailleurs, il est probable que les informations fournies par les indicateurs encouragent les États de l'aire de répartition à rejoindre l'Accord.

Au vu des questions et des faits énoncés ci-dessus, l'indicateur suivant est proposé :

**Indicateur 1. Nombre (nature et niveaux de participation) de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités auxquels l'ACAP a apporté une aide technique et financière.**

Afin d'approfondir l'utilisation de cet indicateur, la nature et les niveaux de participation à de tels événements pourraient être pris en compte, ainsi que certaines informations permettant la classification des participants. L'un des mécanismes de collecte d'informations sur l'efficacité d'un événement en particulier pourrait prévoir l'utilisation de formulaires d'évaluation permettant aux participants de donner leur avis sur l'importance de la réunion et de fournir d'autres informations.

Pour compléter la présentation de cet indicateur, des exemples concrets de pays ayant participé à ce processus sont exposés en annexe I.

*ARTICLE IV - Renforcement des capacités*

2. « Les Parties accordent la priorité au renforcement des capacités par le financement, la formation, l'information et le soutien des institutions en vue de la mise en œuvre de l'Accord. »

**Questions clés :**

Depuis la ratification de l'Accord, quel(le)s mesures et/ou processus ont été mis(es) en place en lien avec le renforcement des capacités ?

**Public cible :**

Les Parties à l'Accord (direction des agences de l'environnement et de la pêche et les ONG)

## **Base**

Cet indicateur permettra de visualiser l'évolution de chaque pays depuis la ratification de l'Accord.

Au vu des questions et des bases énoncées ci-dessus, l'indicateur suivant est proposé :

### **Indicateur 2. Évolution du nombre de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités depuis que la Partie a ratifié l'Accord.**

Il est important de noter qu'à eux seuls, les indicateurs ne permettront pas de procéder à une évaluation des performances, étant donné qu'ils donnent uniquement des informations sur le comportement d'une variable, soumise à des comparaisons par rapport à certains points de repère. Dans le cas des indicateurs présentés à la section 2, il est suggéré, en guise de première analyse, d'évaluer les mesures pertinentes liées aux albatros et aux pétrels prises par chaque pays de l'Accord au cours des trois années précédant la ratification. Cette première analyse constituerait une base ou un point de comparaison pour les périodes triennales suivant la ratification. En se servant du cas de l'Argentine comme exemple, la période triennale 2004-2006 sera utilisée comme point de comparaison. Cet indicateur ne devrait pas être difficile à mettre en place, étant donné que la plupart des informations nécessaires sont déjà fournies par les Parties dans le rapport annuel présenté au Comité consultatif (section D).

## **3. RECOMMANDATIONS**

Ces indicateurs préliminaires sont soumis pour examen au Comité consultatif. Les membres sont invités à évaluer l'applicabilité de ces indicateurs en vue de les intégrer à la liste des indicateurs déjà adoptés par le Comité.

**ANNEXE 1. Exemples d'activités et de projets relatifs au renforcement des capacités des Parties.**

**Indicateur 1. Nombre de réunions/ateliers/formations organisés avec le soutien technique et financier de l'ACAP.**

	<b>Exemples de projets/mesures</b>	<b>Aide de l'ACAP</b>
<b>Soutien de plusieurs Parties et/ou organisations</b>	Formation technique destinée aux observateurs embarqués en Équateur. Formation commune avec l'aide de l'Argentine, de BirdLife International et de l'Équateur	Projet ACAP 2008-2011 finançant 5 000 AUD
	Amélioration de la collecte des données sur la mortalité accidentelle des oiseaux marins dans le cadre des programmes d'observateurs embarqués en Amérique du Sud. Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Pérou, Uruguay	Projet ACAP 2009-2010 finançant 23 000 AUD
	Amélioration de la collecte des données sur la mortalité accidentelle des oiseaux marins liée aux pêcheries, dans le cadre des programmes d'observateurs en Amérique du Sud : partie II - année 2011	Projet ACAP 2010-2011 finançant 23 000 AUD
<b>Argentine</b>	Conservation des albatros et des pétrels dans les pêcheries chalutières d'Argentine	Projet ACAP 2010-2010 finançant 14 100 AUD
	Réduire la mortalité accidentelle des albatros et des pétrels dans les pêcheries chalutières d'Argentine : approche intégrée pour la conservation des espèces menacées	Projet ACAP 2013-2023 finançant 10 000 AUD
<b>Chili</b>	Mise en place d'un programme de formation destiné aux observateurs scientifiques et permettant d'évaluer les interactions entre les oiseaux marins et les pêcheries palangrières et chalutières démersales dans le sud du Chili	Projet ACAP 2009-2009 finançant 5 000 AUD
	Aide financière apportée aux délégués pour assister aux réunions du Comité	[...] AUD

	consultatif	
	Soutien financier à l'organisation de l'AC4 à Valdivia (Chili), 2007.	[...] AUD
	Soutien technique à l'élaboration de documents permettant l'inscription du puffin à pieds roses à l'annexe I (2007 à aujourd'hui).	Conseil et aide.

**Indicateur 2. Exemples du nombre de réunions, d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités organisés depuis la ratification de l'Accord.**

	Exemples d'activités/de mesures répertoriées	Fonds investis
Argentine (référence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des observateurs embarqués de l'INIDEP (Institut national de recherche et de développement halieutique) à l'identification des espèces et à la collecte des données des navires de pêche à la palangre (2004-2006).</li> </ul>	
Argentine (après ratification en 2006)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des observateurs de l'INIDEP à l'identification des espèces, à la collecte des données et aux protocoles relatifs aux oiseaux marins. INIDEP 2007-2014</li> <li>• Atelier pour la conservation des oiseaux marins - Secrétariat à l'environnement et au développement durable - SAYDS 2007</li> <li>• Atelier pour le développement du plan national pour la conservation du pétrel géant. Secrétariat à l'environnement et au développement durable - SAYDS 2009</li> <li>• Atelier pour la mise en œuvre du plan d'action national argentin - Oiseaux marins. Secrétariat à l'environnement et au développement durable - SAYDS - Sous-secrétariat à la pêche et à l'aquaculture 2012</li> <li>• Programme de formation et de communication destiné aux capitaines et aux équipages afin de réduire la mortalité accidentelle dans les pêcheries chalutières industrielles, 2011 à aujourd'hui. Fundación Vida Silvestre Argentina – Aves Argentinas/ BirdLife International - Institut national de recherche et de développement halieutique (INIDEP) - Conseil national de la recherche scientifique et technique (CONICET)</li> </ul>	
Brésil (référence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des observateurs scientifiques (Projeto Albatroz) aux contrôles officiels réalisés par le Ministère de la Pêche (MPA) et permettant l'identification des espèces et l'application de protocoles pour les observateurs des palangriers (2006-2008)</li> </ul>	

	<b>Exemples d'activités/de mesures répertoriées</b>	<b>Fonds investis</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions pour l'élaboration d'un plan d'action national pour les albatros et les pétrels - PLANACAP - qui se sont soldées par la publication du livre PLANACAP en 2006</li> <li>• Réunion pour l'élaboration d'une réglementation (Instrução Normativa Conjunta 01 de 27 de setembro de 2006) établissant le programme national d'observateurs pour la flotte de pêche - PROBORDO</li> </ul>	
Brésil (après ratification en 2008)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des observateurs de PROBORDO et des observateurs scientifiques (Projeto Albatroz) à l'identification des espèces et à l'application de protocoles pour les observateurs - IBAMA (Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables)/Projeto Albatroz - 2008-2011</li> <li>• Ateliers pour la conservation des oiseaux marins - IBAMA - 2008</li> <li>• Atelier pour la mise en œuvre du plan d'action national pour les albatros et les pétrels - PLANACAP – ICMBio 2011</li> <li>• Atelier pour la mise en œuvre du plan d'action national pour les albatros et les pétrels - PLANACAP – ICMBio 2012</li> <li>• Atelier pour la mise en œuvre du plan d'action national pour les albatros et les pétrels - PLANACAP – ICMBio 2013</li> <li>• Réunion sur la flotte de pêche industrielle de location opérant dans les eaux territoriales - ICMBio 2013</li> <li>• Réunions pour l'examen de la réglementation nationale portant sur l'application obligatoire des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins au Brésil - MMA - 2013 à aujourd'hui</li> <li>• Programme de formation et de communication destiné aux équipages et portant sur la réduction des captures accessoires d'oiseaux marins dans les pêcheries - 2008 à aujourd'hui - Projeto Albatroz</li> </ul>	
Chili (après ratification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de nouveaux règlements de la législation sur la pêche afin d'inclure des dispositions relatives au recours à des mesures d'atténuation des captures accessoires d'oiseaux marins, au traitement des oiseaux victimes de captures accessoires et à l'adoption de bonnes pratiques de pêche (Loi 20.567 du 9 février 2013).</li> <li>• Intervention d'un groupe technique sur les oiseaux marins, donnant des conseils sur la conservation des oiseaux marins</li> </ul>	

	<b>Exemples d'activités/de mesures répertoriées</b>	<b>Fonds investis</b>
	<p>dans les pêcheries, depuis 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption officielle du plan d'action national sur les oiseaux marins dans les pêcheries palangrières (PAN-AM/Chili), Decreto Supremo N° 136, 2007.</li> <li>• Première évaluation de la mise en œuvre de mesures volontaires du PAN-AM/Chili ; Projet FIP 2006-30, 2006.</li> <li>• Première évaluation de la mise en œuvre de mesures volontaires du PAN-AM/Chili ; Projet FIP 2008-55, 2008-09</li> <li>• Caractérisation des effets des pêcheries artisanales sur les écosystèmes marins, 2013-2015. Projet en cours financé par le sous-secrétariat des pêches.</li> <li>• Formation « Identification des oiseaux marins et mesures d'atténuation » financée par IFOP/OIKONOS/ATF-CHILE à hauteur de 2 000 000 \$ <a href="http://www.ifop.cl/?p=7561">http://www.ifop.cl/?p=7561</a></li> </ul>	
Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement continu des travaux de la fondation Southern Seabirds Solutions Trust pour collaborer avec les capitaines, les équipages et les pêcheurs récréatifs dans le but de réduire les nuisances infligées aux oiseaux à travers la pêche (p. ex. renforcement de la collaboration avec les pêcheurs récréatifs et développement d'équipements de relâche sécuritaire des oiseaux marins).</li> <li>• Création d'un groupe consultatif sur les oiseaux marins pour aider à l'élaboration et à la mise en place du nouveau PAN en Nouvelle-Zélande (2013)</li> <li>• Projet de liaison portant sur les oiseaux marins et visant à collaborer avec les pêcheurs de la pêche à la palangre de fond à proximité des côtes, après avoir déterminé que cette pêche représentait un risque relativement élevé pour les espèces, dont le puffin de Parkinson</li> <li>• Élaboration de supports pédagogiques sur le puffin de Parkinson destinés aux écoliers (ONG - projet pilote)</li> <li>• Publication de guides d'identification des oiseaux marins destinés aux pêcheurs</li> </ul>	